



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cotisations

Question écrite n° 12041

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la proratisation de l'allégement sur les bas salaires en cas de travail à temps partiel qui est entrée en vigueur depuis le 1er janvier. Cette mesure pénalise les associations prestataires de services, notamment les centres de soins qui ne peuvent répercuter cette mesure sur leurs prestations qui sont codifiées ; l'application de cette disposition risque d'entraîner des conséquences néfastes sur l'emploi ; aussi il lui demande ce qui peut être envisagé pour en limiter les effets néfastes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Michel](#)

**Circonscription :** Haute-Saône (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12041

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1575